

La revanche des victimes?

Autor(en): **Herrmann, Irène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **57 (2007)**

Heft 1: **La revanche des victimes? = Die Revanche der Opfer?**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-98950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La revanche des victimes?

Irène Herrmann

Parler des victimes. Le mot, à défaut du problème qu'il représente, est l'un des plus évoqués dans les médias et l'un de ceux qui jouit d'un capital d'empathie les plus importants. En tant que telle, la fréquence de l'utilisation du mot ne doit pas surprendre. Le terme apparaît en français au cours du XV^e siècle, et désigne alors ce qui est sacrifié à Dieu. Il prenait ainsi un sens proche de celui de martyr, en une connotation que l'on retrouve dans le mot russe de «zhertva». D'ailleurs le verbe tiré de cette même racine «zhertvovat» signifie: donner en sacrifice. En lien avec cette appréhension sacrificielle des choses, également perceptible dans le vocable allemand «Opfer», le mot a souvent sous-entendu l'idée assez insidieuse d'innocence. Dès le XVII^e siècle, l'un des emplois français veut que les victimes soient des personnes souffrant d'une décision humaine volontaire. Cette définition, véhiculant une notion de passivité, est encore valable de nos jours¹. Mieux encore, la victime des conflits armés est sans doute l'un des acteurs génériques les plus vieux de l'humanité.

En dépit de cette ancienneté, la discipline historique a longtemps méconnu le thème et son engouement pour les victimes est lui aussi récent. Certes, cet intérêt peut être placé à la fois en prolongement et en inversion des travaux qui, dès les années 1960 au moins, s'étaient penchés sur les exclus ou les «classes dangereuses». Mais il faut attendre les années 1990 pour voir les victimes intégrer sous cette appellation la littérature historique. De manière significative, un ouvrage publié en 2000 s'intitulait: *Les victimes. Des oubliées de l'histoire?*² Dès lors³, les

1 *Dictionnaire historique de la langue française*, A. Rey (éd.), Paris, 1998, pp. 4057–4058.

2 *Les victimes. Des oubliées de l'histoire?*, B. Garnot (éd.), Rennes, 2000.

3 Le mouvement avait commencé auparavant et fut notamment marqué par l'ouvrage fondamental de Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes* (Paris, 1997), dont les thèses à proprement parler victimaires ne furent effectivement discutées qu'à partir des années 2000.

recherches s'accélérent. A peine les victimes sont-elles reconnues comme objet d'histoire légitime qu'elles se muent en clé de lecture incontournable des agissements humains⁴. Ce faisant, les travaux qu'elles inspirent trahissent et décrivent une véritable concurrence victimaire. Mieux encore, ils participent de la multiplication spectaculaire des populations susceptibles d'être considérées et de se concevoir elles-mêmes comme des victimes, quitte à ce que cette prolifération subite émousse la perception des souffrances subies.

C'est en écho à ce risque de nivellement qu'une dizaine de spécialistes internationaux⁵ se sont réunis à Genève au printemps 2006 pour tenter de comprendre les racines, le développement, les enjeux et les répercussions de cette incroyable attention dévolue aux victimes⁶. Ce colloque était placé sous l'égide de l'Humanitaire, puisqu'il jouissait de l'hospitalité du Musée international de la Croix-Rouge et d'une étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge. Le lieu de la réunion semblait donc propice à la réflexion proposée. Le principal mandat de la Croix-Rouge, quelle qu'elle fût, n'est-il pas de se préoccuper des victimes? Mieux encore, cette mission ne bénéficie-t-elle pas, en Suisse, d'une longue et louable tradition? Toutefois, si l'«esprit de Genève» a pu inspirer les participants, c'est peut-être moins en montrant les vertus de l'altruisme institutionnalisé qu'en rappelant le long chemin parcouru par les victimes pour sortir de la dénégation et de l'oubli.

4 Par exemple les travaux de J. Winter: «La memoria della violenza. Il mutamento dell'idea di vittima tra i due conflitti mondiali», L. Baldissara et P. Pezzino (éd.), *Crimini e memorie di guerra. Violenze contro le popolazioni e politiche del ricordo*, Naples, 2004, pp. 127–141, ou J. Winter, *Remembering War: The Great War Between Memory And History In The Twentieth Century*, Yale, 2006; voir également P. Lagrou, *The Legacy of Nazi Occupation: Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe 1945–1965*, Cambridge, 2000, ou *Heldenmythos und Opfertaumel. Der Zweite Weltkrieg und seine Folgen im deutschen Geschichtsdiskurs*, dirigé par M. Klundt, Cologne, 2004; M. Mamdani, *When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism, and the Genocide in Rwanda*, Princeton et Oxford, 2001.

5 Outre les auteurs des articles présentés ici, ce colloque a réuni Yvan Droz (IUED), Caroline Elkins (Harvard University), Pieter Lagrou (Université libre de Bruxelles), Roger Mayou (MICR), Daniel Palmieri (CICR), Denis Peschanski (CNRS, Paris I) et Toni Pfanner (CICR), qui enrichirent et diversifièrent considérablement la problématique proposée. Il convient ici de remercier tout spécialement Christoph Conrad (Université de Genève) dont les réflexions et l'enthousiasme stimulèrent la conception puis la tenue de cette manifestation scientifique, contribuant ainsi de manière décisive à sa fertilité et à son intérêt.

6 D'autres colloques se sont tenus à peu près au même moment sur des thèmes similaires: «Die Figur des Opfers in einer globalisierten Welt» (organisé par J. Ehrenfreund et E. Wolff, Centre Marc Bloch, 3–4 juin 2005); «Der Zeitzeuge. Annäherung an ein geschichtskulturelles Gegenwartsphänomen» (organisé par M. Sabrow, 19–22 septembre 2006, Constance).

En effet et de manière paradoxale, le rôle du CICR s'insère dans l'histoire de la construction helvétique, qui s'est précisément érigée sur la négation des victimes indigènes. Ainsi, alors que la Confédération moderne s'est édiflée sur les ruines d'un conflit civil, la fameuse guerre du Sonderbund de 1847, les rares victimes que cet affrontement fratricide n'a pas manqué de faire sont occultées par la glorification de la mansuétude des vainqueurs⁷. Mieux encore, quand les victimes sont malgré tout évoquées, c'est dans une appréhension spécifique, susceptible de leur faire porter la responsabilité de leur sort malheureux. Au lendemain des combats, dans une proclamation aux vaincus, le camp victorieux déclare de manière significative offrir «le pardon et l'oubli aux victimes»⁸.

On observe ainsi un évident déni des victimes qui est dû, sans doute, à des raisons intérieures, puisque il faut avouer qu'il y a peu de victimes purement helvétiques des guerres contemporaines⁹. De plus, cette déné- gation est aussi liée à la dynamique de la construction nationale suisse, largement axée sur la notion de démocratie, voire de consensus, fondée donc sur l'assentiment de tous et dans laquelle, c'est le cas de le dire, la vraie victime suisse n'a pas droit de cité.

Mais ce déni des victimes n'est pas propre à la réalité helvétique puisque'on le rencontre jusqu'à une période récente dans la plus grande partie du monde occidental. De fait, il est aussi le reflet d'une difficulté plus générale à admettre l'existence de victimes nationales, comme ce fut notamment le cas en France. En principe, les pays qui n'occultent pas leurs victimes sont soit ceux où la victimisation forge sinon fonde l'identité collective, comme en Israël¹⁰; soit ceux où elle est si importante qu'elle ne peut pas être dissimulée, tout comme la Russie, qui a longtemps tendu à voir des martyrs dans les victimes du joug tartare, du tsarisme puis du nazisme.

En Suisse, les premières victimes à être véritablement reconnues sont des victimes étrangères, ayant souffert en raison d'agissements eux aussi étrangers. Dès le dernier tiers du XIX^e siècle, la Confédération a

7 Par exemple: J. Remak, *A Very Civil War: the Swiss Sonderbund War of 1847*, Boulder, 1993; parmi les écrits prenant le contre-pied de cette vision encore largement dominante, voir D. Osterwalder, «Tote im Bundesarchiv. Die vergessenen Gefallenen und Verwundeten des Bürgerkriegs von 1847 in der Schweiz», *Traverse*, 1999/1.

8 Archives d'Etat de Genève : RC Ann, AF 1848 II, n° 198: Proclamation du Conseil d'Etat de Fribourg au peuple fribourgeois, du 27 octobre 1848.

9 La seule guerre à laquelle la Suisse ait eu à participer depuis 1815 est, précisément le conflit civil du Sonderbund qui fit moins de 100 morts.

10 I. Zertal, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, Paris, 2004.

largement bâti son identité nationale sur l'idée d'humanitaire¹¹ qui, en présupposant le secours apporté aux militaires blessés des grandes guerres européennes, permettait à la fois de légitimer la neutralité et de lui donner une connotation plus altruiste, plus noble qu'un simple désengagement¹².

Cette reconnaissance des victimes, en quelque sorte lointaines est, une fois encore, liée à des circonstances typiquement helvétiques, soit aux difficultés éprouvées par les autorités fédérales à se positionner dans la concurrence meurtrière entre nations européennes. Mais, à ces raisons particulières s'ajoutent là encore des considérations générales. En effet, la reconnaissance des victimes lointaines, dans l'espace ou dans le temps est, par essence, une action facile et gratifiante.

Elle est facile parce que la distance maintenue entre la victime et celui qui reconnaît la victimisation évacue la question si dérangeante de la responsabilité, puisque le responsable est, par définition, lointain, «barbare» ou disparu depuis longtemps. En outre, cette reconnaissance est gratifiante parce qu'elle est vue – dès la fin du XIX^e siècle – comme un signe indéniable de «civilisation».

En revanche, la reconnaissance «proche», à la fois dans le temps, dans l'espace et donc dans les responsabilités, sera beaucoup plus difficile, beaucoup plus tardive et très graduelle. En Suisse, les premières victimes indigènes à être reconnues appartiennent, sans grande surprise, au camp des vainqueurs, du gouvernement, de la majorité. Ainsi, les autorités au pouvoir au moment de la grève générale de 1918 se feront un devoir de présenter les soldats morts de la grippe espagnole alors qu'ils réprimaient le débrayage, comme des victimes de cet ennemi générique de la «nation de Guillaume Tell» qu'étaient alors les bolcheviques¹³. Et c'est aux alentours de 1968 seulement que les 3 grévistes abattus en 1918 par l'armée suisse seront eux aussi considérés comme des victimes¹⁴.

Il faudra également attendre une cinquantaine d'années et surtout le déploiement de lourdes pressions américaines pour que la Confédération accepte de reconnaître la responsabilité de l'Etat helvétique dans la mort de milliers de juifs refoulés aux frontières du pays durant la

11 V. Harouel, *Genève–Paris: 1863–1918. Le droit humanitaire en construction*, Genève, 2003.

12 I. Herrmann, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits en Suisse (1798–1918)*, Berne etc., 2006, pp. 275–276.

13 Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la mise sur pied de troupes et les agitations grévistes. (du 12 novembre 1918.) in *Feuille fédérale*, Berne, 1918, t. 5, pp. 65–76.

14 Par exemple: W. Gautschi, *Der Landesstreik, 1918*, Zurich, 1968.

Seconde Guerre mondiale¹⁵. Il s'agit là d'un processus récent, douloureux et hésitant qui tend à montrer que la difficulté de la reconnaissance des victimes réside essentiellement dans la définition et l'acceptation des responsabilités¹⁶.

Rien de vraiment étonnant, dès lors, à ce que la reconnaissance la plus complète se soit faite non seulement dans des pays à très forte victimisation, mais aussi caractérisés par d'abrupts changements de régime. Ainsi, on peut noter les efforts consentis en Russie, surtout depuis la 'glasnost', pour reconnaître les victimes des répressions politiques précédentes¹⁷. Ce travail a abouti à la réhabilitation officielle de milliers de personnes assassinées lors des purges ou envoyées croupir au Goulag, et dont la mémoire avait été salie par la stigmatisation en tant qu'«ennemis du peuple». Ces actions de réparation se comprennent sans doute comme le résultat des aspirations de diverses composantes de la société russe à la reconnaissance des préjudices subis; de manière plus pragmatique, elles constituent aussi un moyen de se démarquer des régimes précédents, d'abord stalinien puis communiste¹⁸.

L'écroulement du système soviétique n'explique pas uniquement l'émergence de cette volonté de reconnaissance des victimes en Russie, mais plus globalement dans l'ensemble de l'Occident, voire de la planète. En effet, la chute du mur est souvent considérée comme le signal du développement de la démocratie dans le monde. Or la généralisation de ce modèle politique et, plus particulièrement, de quatre de ses caractéristiques principales, semblent avoir eu des effets notables sur l'appréhension des victimes.

- a. D'un point de vue «moral», la démocratie se fonde sur des valeurs basées sur les Droits humains et stimule l'impression d'un «droit au bonheur individuel», qui aide les victimes à se faire reconnaître et à se reconnaître comme telles.
- b. D'un point de vue institutionnel, la démocratie est le gouvernement de tous par tous. A ce titre, il dilue les responsabilités et peut favoriser une reconnaissance plus aisée des victimes.

15 *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, publié par la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale, Berne, 1999.

16 Th. Maissen, *Verweigerte Erinnerung. Nachrichtenlose Vermögen und Schweizer Weltkriegsdebatte, 1989–2004*, Zurich, 2005.

17 *Reabilitacija: kak eto bylo*, A. Artizov, A. Kosakovskij, V. Naumov, I. Shevchuk (éd.), Moscou, 2004.

18 J. Scherrer, «'Sehnsucht nach Geschichte'. Der Umgang mit der Vergangenheit im post-sowjetischen Russland», Chr. Conrad et S. Conrad (éd.), *Die Nation schreiben. Geschichtswissenschaft im internationalen Vergleich*, Göttingen, 2002, pp. 165 et sq.

- c. D'un point de vue judiciaire, la démocratie est basée sur l'égalité qui suppose la possibilité, pour chacun, et donc aussi pour les victimes, de faire valoir sa vérité et son droit.
- d. Enfin, en ce début de XXI^e siècle, la démocratie est couramment associée à une certaine prospérité qui paraît augmenter les possibilités de dédommagement que l'on accorde aux victimes.

Depuis peu, la diffusion de ces idéaux semble même avoir généré une multiplication des victimes qui, bon gré mal gré, entrent progressivement en concurrence. Ainsi, pour reprendre l'exemple russe, il s'avère qu'après la dissolution de l'URSS, les victimes des répressions politiques ont non seulement rejoint les victimes des Tartares, des princes autocrates ou des nazis au sein du martyrologue national, mais qu'elles ont rapidement été concurrencées par d'autres catégories sociales, telles que les populations déplacées, considérées et se considérant elles aussi comme sacrifiées sur l'autel de l'idéologie. Le mouvement est d'autant plus massif que tout un chacun peut, en Russie, légitimement estimer être l'héritier de longues souffrances; or la souffrance est couramment interprétée comme étant le signe, sinon la preuve par excellence de la victimisation¹⁹.

Mais, là encore, la concurrence des victimes n'est pas uniquement une réalité russe puisant ses racines dans les spécificités de l'actualité post-soviétique. Partout, en Occident au moins, la facilité et la «rentabilité» de la reconnaissance, liées à la diffusion des idéaux démocratiques, contribuent à une valorisation extrême des victimes. Et cette valorisation pousse, à son tour, des victimes toujours plus nombreuses à revendiquer ce statut enfin reconnu. En outre, cette multiplication est encore accentuée par une confusion entre la victime particulière – soit celle qui envisage sa souffrance de manière diachronique et en fonction de son vécu personnel – et la victime collective, dont la souffrance s'envisage de façon synchronique et en comparaison avec le vécu de ses contemporains.

Dès lors, on peut penser que l'aboutissement de cette multiplication des victimes risque d'être le nivellement de leur statut, comme résultat à la fois de leur foisonnement et de l'incapacité des sociétés à y répondre sans banaliser le fait victimaire. Ainsi, dans la Russie de Poutine, en jouant sur le nombre famélique de victimes, soit en minimisant les souffrances des uns et en rehaussant le malheur des autres, le pouvoir parvient à se dédouaner de ses responsabilités. Or, ce galvaudage me-

19 I. Herrmann, «Un échec sublimé? La recréation d'une continuité russe après l'effondrement de l'URSS (1993–2003)», *L'échec en histoire*, G. Thierry (éd.), à paraître.

nance non seulement de diluer les vraies responsabilités, mais aussi de mener à l'indifférence et, à terme, de provoquer un retour au déni; c'est-à-dire de susciter après une phase de reconnaissance puis de concurrence, une sorte de nivellement signifiant un retour à la case départ. Telle est l'hypothèse fondamentale qui justifie et sous-tend l'ensemble des travaux réunis ici. Une hypothèse que chacune de ces contributions renforce, alimente et enrichi.

Ainsi, certaines d'entre elles approfondissent les étapes suggérées par le développement de l'appréhension victimaire en Suisse puis en Russie. Dans ce cadre, Annette Becker s'attache à décrypter les mécanismes de reconnaissance intervenus au lendemain de la Première Guerre mondiale, vue comme la matrice des crimes de masse, voire des génocides qui marqueront le XX^e siècle. Jean-Michel Chaumont décorique les intentions qui prévalent à cette «réhabilitation» des êtres souffrants. Sans nier l'humanité qui préside souvent à cette prise de conscience, il souligne également ses motivations moins «nobles» et ses objectifs plus insidieux. Sur l'exemple de la «traite des blanches», il opère une utile distinction entre l'état et le statut victimaires; le second pouvant être considéré comme l'aboutissement de la reconnaissance du premier. Or, ce statut implique généralement l'acquisition d'un capital symbolique ou effectif entraînant à la fois une concurrence des victimes et leur dépendance, sinon leur musellement.

En filigrane, ces deux textes évoquent le nivellement des victimes qui constitue le thème central des articles de James Orr et de Jacques Sémelin. Sur la base de l'exemple japonais, voire extrême-asiatique, Orr expose la «trivialization» victimaire qui sous-tend la reconstruction politique d'après-guerre. Sur un mode plus théorique, quoique basé sur l'étude des génocides de la fin du XX^e siècle, Sémelin détaille les processus à la fois psychologiques et rhétoriques qui permettent aux bourreaux non seulement de se présenter mais également de se considérer comme des victimes. Ce faisant, il éclaire des dispositifs essentiels du galvaudage des victimes qui résulte en grande partie de cet effacement de la frontière entre ceux qui ont causé la souffrance et ceux qui l'ont subie.

Cette «labilité» est aussi relevée par Sophie Wahnich qui, en explorant les possibilités psychologiques et les potentialités politiques de cette porosité, adopte une structure textuelle qui en suggère l'ancienneté. Mieux encore, la composition «hélicoïdale» de sa contribution, revenant régulièrement à la Révolution française, appuie l'idée d'une dynamique générale qui reviendrait à un déni des victimes. Ce faisant, son texte relève d'autres tensions susceptibles d'intervenir dans la prise en compte

du phénomène victimaire. En effet, la plupart des articles proposés ne se contentent pas de tester la dynamique du nivellement mais soulignent l'évolution des enjeux qui ont permis d'aboutir à ce résultat-là.

Ainsi, il apparaît que l'évolution qui, globalement, ferait passer de l'occultation à la reconnaissance, à la concurrence puis au galvaudage se bâtirait en un dialogue constant entre la représentation et l'autoreprésentation des victimes, tant il est vrai que cette évolution présuppose une prise de conscience interactive. A son tour, ce constat renvoie à trois dynamiques complémentaires. Tout d'abord, on comprend que cette construction n'implique pas seulement des interlocuteurs mais des temps différents. De fait, chacune de ses étapes ne s'élabore pas forcément a posteriori, quand il s'agit de recueillir ou de concéder les fruits symboliques voire pécuniaires du statut victimaire, mais bien au moment même de la souffrance elle-même. Le cas le plus frappant est sans doute présenté par Nicholas Stargardt qui, en décrivant la manière dont les êtres s'appréhendent au moment même de leur victimisation révèle, par ailleurs, une autre tension constitutive. Son exposé montre en effet des victimes dont le degré d'action s'intensifie en fonction de la victimisation. Dès lors, il dégage la notion de victime de son aura de passivité contenue dans l'énoncé de ce qui la qualifie au premier chef, c'est-à-dire de son statut de souffrant.

Mieux encore et de manière parfaitement logique, cette affirmation du caractère potentiellement actif des victimes s'accompagne d'une autre démystification cruciale. Avec éclat, Stargardt détache les victimes de leur présupposé d'innocence, puisque plus les Allemands bombardés dont ils parle subissent des souffrances et plus ils se rapprochent des nazis, soit des bourreaux par excellence. Ainsi, le nivellement ne se produirait pas uniquement par empathie envers les malheurs des «perpetrators» mais aussi par une conscience obscure de l'ambivalence de notre propre humanité.

A son tour, cette déduction n'est pas sans poser de questions, surtout en regard de la judiciarisation actuelle des sociétés et de la tendance à évaluer des situations passées en fonction de critères présents. Cette réflexion invite, quant à elle, à se pencher sur l'instrumentalisation dont les victimes peuvent faire l'objet, en voyant leur cause récupérée à des fins qui ne les concernent guère. Le problème interpelle directement les historiens et pousse à s'interroger sur le rôle que ceux-ci sont susceptibles de jouer dans la société. Il incite également à se demander s'il y a un risque que la revanche des victimes se solde par une victoire ou par une défaite qui les victimisera encore davantage.